



Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

16 mai 2003

Français

Anglais et français seulement

**Résumé des conclusions auxquelles le Conseil
des chefs de secrétariat des organismes
des Nations Unies pour la coordination
est parvenu à sa première session ordinaire de 2003**
Tenue au siège de l'UNESCO, à Paris,
les 25 et 26 avril 2003

Résumé des conclusions du CCS appelant un suivi spécifique

Suivi du Sommet du Millénaire : « Stratégies pour un développement durable »

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) s'est penché sur la question du suivi du Sommet du Millénaire, en s'intéressant plus particulièrement au thème des stratégies pour un développement durable, l'un des thèmes qui devraient faire l'objet d'une attention spéciale dans le prochain rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale. Le rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes sur le **suivi du Sommet mondial pour le développement durable** à l'échelle du système a servi de point de départ aux discussions.

Les membres du CCS ont, de façon générale, souscrit aux démarches globales mises au point par le Comité de haut niveau pour le suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Le CCS a demandé au Comité d'affiner les recommandations spéciales que ce dernier lui avait présentées, en tenant compte des discussions et des observations spécifiques du Conseil. Ce faisant, le Comité devrait axer ses prochains travaux sur le fond du suivi du Sommet. Cela permettra d'établir le fondement des modalités des mécanismes interinstitutions et d'autres arrangements de collaboration, ainsi que des orientations concrètes qui seront fournies aux activités techniques et opérationnelles et aux futures discussions stratégiques sur la question, en termes de tâches et d'objectifs concrets.

À ce propos, les discussions du CCS ont permis de déterminer que les éléments suivants étaient nécessaires : la cohérence aux niveaux opérationnel, régional et mondial, et des liens étroits entre ces différents niveaux; le contrôle national du suivi, l'appui à la coordination pour le renforcement des capacités et la pleine



utilisation des mécanismes existant au niveau des pays; l'accent sur la durabilité et la productivité et sur les ressources naturelles comme moteur d'une croissance soutenue; une plus grande attention accordée aux dimensions régionales du suivi du Sommet mondial pour le développement durable, compte tenu du besoin croissant de coopération pour les problèmes qui s'étendent au-delà des frontières nationales; le rapprochement nécessaire de l'application du processus plus large du suivi intégré des conférences et sommets des Nations Unies, en particulier du Sommet du Millénaire; et la contribution du Comité de haut niveau chargé des programmes pour déterminer des moyens de rationaliser les processus parallèles et l'établissement de rapports faisant double emploi.

S'agissant **de la santé, de l'agriculture, de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes et du logement convenable**, le CCS a noté que ces domaines avaient un interlocuteur institutionnel défini au sein du système, qui devait être utilisé pour conduire les actions de suivi et les interactions avec d'autres partenaires, en évitant les doubles emplois au niveau international, ainsi qu'au niveau interinstitutions et au niveau des secrétariats;

S'agissant des **ressources en eau douce, de l'eau et de l'assainissement**, des travaux approfondis sont en cours et il existe un grand nombre d'arrangements de collaboration. Toutefois, contrairement à la situation dans d'autres domaines, il n'existe pas d'interlocuteurs institutionnels au sein du système. Rappelant des conclusions précédentes selon lesquelles il était nécessaire de veiller tout particulièrement à ce que des mécanismes efficaces soient en place pour continuer à assurer une coordination interinstitutions organisée dans ce domaine (voir CEB/2002/1, par. 38), le CCS a demandé que des consultations soient consacrées aux exigences de fond interorganisations à satisfaire, de façon à orienter la forme et les tâches de tels mécanismes, en tenant compte de ceux qui existent déjà.

S'agissant de **l'énergie**, notant la diversité des activités menées au sein du système des Nations Unies, le CCS a préconisé une démarche similaire dans le cadre de laquelle l'identification de tâches de fond guiderait la considération des mécanismes appropriés, notamment les modalités de participation de parties prenantes n'appartenant pas au système des Nations Unies.

De nouvelles consultations devraient également être consacrées aux arrangements de coordination ayant trait aux **océans et aux zones côtières**.

S'agissant de la présence de fonctionnaires de pays en développement à des postes de coordonnateur résident, le Secrétaire général a transmis à la réunion une demande de coopération adressée à tous les organismes des Nations Unies visant à ce qu'ils fassent un effort spécial pour présenter un large éventail de candidats de pays en développement pour ces postes et identifient des candidates qualifiées, originaires en particulier des pays en développement.

Rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes

En présentant le rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes sur les travaux de sa cinquième session ordinaire, le Président du Comité, M. Lennart Båge, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), a décrit les principales considérations qui ont guidé le Comité dans l'élaboration de son nouveau programme de travail, qui avait été mis au point dans le cadre d'une

En présentant le rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes sur les travaux de sa cinquième session ordinaire, le Président du Comité, M. Lennart Båge, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), a décrit les principales considérations qui ont guidé le Comité dans l'élaboration de son nouveau programme de travail, qui avait été mis au point dans le cadre d'une perspective à long terme de ses travaux et de sa contribution, et était axé sur cinq domaines prioritaires : suivi de la Déclaration du Millénaire : préparation de l'examen d'ensemble de 2005; prévention des conflits : liens indissociables entre le cadre politique, le cadre humanitaire et le développement durable; VIH/sida : liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance; énergie dans le cadre du suivi de Johannesburg; et commerce international et cycle de développement de Doha.

Les chefs de secrétariat ont noté avec une vive préoccupation les ravages que la pandémie du **VIH/sida** continuait de faire et les graves conséquences de cette dernière sur la sécurité alimentaire, la santé publique et l'éducation, et sur la capacité institutionnelle des secteurs public et privé dans les pays touchés, en particulier en Afrique. Les organisations du système devaient en faire beaucoup plus, à titre individuel ou collectivement, car elles avaient entre elles les capacités techniques et les capacités d'organisation de réunions nécessaires pour réagir à plus grande échelle.

En raison de considérations aussi bien humanitaires que morales, le CCS a insisté sur l'importance d'un accord multilatéral sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et sur la santé publique avant la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui doit se tenir à Cancún (Mexique) en septembre 2003.

Le CCS a chargé le Comité de haut niveau de poursuivre ses travaux sur la question du VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la capacité institutionnelle, et de lui faire rapport sur la question à sa deuxième session ordinaire de 2003. Le Conseil réévaluera à ce moment-là l'utilité de la publication d'une déclaration sur le sujet.

S'agissant du soutien de l'ensemble du système au **développement de l'Afrique et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**, le CCS a fait sienne la démarche recommandée par le Comité de haut niveau chargé des programmes, à savoir que les groupes thématiques créés dans le cadre de consultations régionales sur le NEPAD constituent l'instrument principal permettant de consolider ce soutien.

Le Conseil a décidé de publier une déclaration à l'appui du **Programme de Doha pour le développement** (voir annexe).

Le CCS s'est félicité de la démarche adoptée par le **Comité de haut niveau chargé des programmes pour élaborer son programme de travail** et déterminer les domaines prioritaires de ses activités, et a approuvé le programme de travail proposé par le Comité. Le Conseil a particulièrement insisté sur l'importance du rôle du Comité en ce qui concerne la structure et la teneur de l'examen d'ensemble de 2005 de l'application de la Déclaration du Millénaire.

Questions diverses

Éducation pour tous

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a informé le CCS des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des objectifs de développement relatifs à l'éducation formulés dans la Déclaration du Millénaire et du Cadre d'action de Dakar : L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs.

Les recommandations contenues dans la note de l'UNESCO sur le sujet ont été appuyées, en particulier la nécessité de veiller à ce que la planification relative à l'éducation pour tous soit intégrée aux plans sectoriels, aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux cadres de développement plus généraux, ainsi que l'harmonisation entre les donateurs afin d'atténuer le fardeau administratif qui incombe aux gouvernements des pays en développement.

Sommet mondial sur la société de l'information

Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et Président du Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet mondial sur la société de l'information a informé le CCS des préparatifs de la phase du Sommet qui se tiendra à Genève et de l'issue de la réunion du Comité d'organisation qui s'est tenue le 24 avril au siège de l'UNESCO.

Les membres du CCS ont à nouveau manifesté leur intérêt et leur soutien en ce qui concerne les objectifs du Sommet, et ont souscrit aux conclusions du Comité d'organisation relatives au rôle et à l'apport soutenu des organismes des Nations Unies en ce qui concerne le Sommet, en particulier pour ce qui est de contributions sur le fond.

Lancement de nouveaux programmes de formation dans le domaine de la sécurité

Le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a présenté un cours de formation autonome destiné à l'ensemble du système intitulé « Sécurité sur le terrain : sécurité, santé et bien-être du personnel », et son CD-ROM. Les membres du CCS se sont félicités de ce cours et ont exprimé leurs remerciements au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui a assuré la coordination des travaux de l'équipe interinstitutions chargée de sa mise au point.

Dates de la seconde session ordinaire de 2003 et de la première session ordinaire de 2004 du Conseil

Le CCS a confirmé que sa seconde session ordinaire de 2003 se tiendrait les vendredi 31 octobre et samedi 1er novembre au Siège de l'ONU à New York. Il a également pris note de l'offre du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) d'accueillir la première session ordinaire de 2004 du Conseil à Vienne les 16 et 17 avril 2004; les dates de la première session ordinaire de 2004 feront encore l'objet de consultations.

I. Introduction

1. La première session ordinaire de 2003 du CCS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, les 25 et 26 avril 2003, à l'invitation du Directeur général de l'UNESCO.
2. Une réunion privée des membres du CCS s'est tenue au château de Rambouillet dans l'après-midi du 25 avril. Elle a été suivie d'un séminaire de réflexion le 25 avril au soir et le 26 avril au matin, pendant lequel les membres du CCS ont assisté à des séances d'information, eu un échange de vues sur l'évolution du cycle de négociation de Doha et sur les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, et ont conclu les débats entamés à la session ordinaire sur divers thèmes inscrits à l'ordre du jour.
3. Le présent résumé rend compte des résultats de la session ordinaire du CCS tenue au siège de l'UNESCO et des conclusions du séminaire de réflexion.
4. À la demande du Secrétaire général, qui n'avait pas pu participer à la session et était représenté par la Vice-Secrétaire générale, les réunions étaient présidées par le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Ordre du jour

5. L'ordre du jour de la première session ordinaire de 2003 du CCS était le suivant :
 1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Suivi du Sommet du Millénaire : « Stratégies pour un développement durable ».
 3. Rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes.
 4. Questions diverses :
 - a) Éducation pour tous;
 - b) Sommet mondial sur la société de l'information;
 - c) Lancement de nouveaux programmes de formation dans le domaine de la sécurité;
 - d) Dates de la seconde session ordinaire de 2003 et de la première session ordinaire de 2004 du CCS.

II. Suivi du Sommet du Millénaire : « Stratégies de développement durable »

6. En présentant ce point, le Directeur général du BIT, agissant en qualité de Président de la session à la demande du Secrétaire général, a rappelé que les stratégies de développement durable, en particulier dans la perspective du suivi du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août-septembre 2002, seraient l'un des thèmes abordés

prioritairement dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le suivi de la Déclaration du Millénaire pour 2003 (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale). Le Président a évoqué le rôle crucial du CCS pour ce qui est de veiller à ce que les rapports établis sur le suivi de l'application de la Déclaration du Millénaire présentent bien les points de vue de l'ensemble du système. Toutefois, il fallait que les débats du CCS dépassent le simple cadre de l'échange d'informations. Ils devaient permettre de renforcer la capacité globale du système d'aider les pays à transformer les normes et projets en actions concrètes contribuant à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En ce qui concerne plus particulièrement le développement durable, le système disposait d'un ensemble de directives précises pour agir. Les orientations générales formulées dans la Déclaration du Millénaire avaient été renforcées au Sommet à l'occasion duquel on avait défini plusieurs nouveaux objectifs destinés à stimuler et à cibler davantage cette action. Les stratégies d'action que le système allait mettre en place pour préparer l'avenir devaient s'inspirer de ces objectifs et contribuer à la fois à renforcer la coopération et la coordination au sein même du système et à encourager la création de partenariats avec tous les acteurs intéressés, de façon à donner globalement davantage de cohérence et de poids au système. Pour que ces stratégies aboutissent, il fallait intégrer les politiques et interventions dans les domaines économique, social et en matière d'environnement et renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles. Dans les recommandations qu'il avait soumises au CCS pour examen et dont le résumé figurait à l'ordre du jour annoté de la présente session (annexe A, pièce jointe VI), le Comité de haut niveau chargé des programmes avait tenu compte de cette façon d'aborder la situation pour élaborer un projet de plan directeur pour le suivi des actions sur le terrain aux échelons régional et mondial, qui soulignait les liens existant entre ces niveaux et définissait des orientations en matière d'arrangements de coordination et de collaboration entre organisations dans des domaines tels que l'eau, l'assainissement, l'énergie faisant appel à un large éventail d'acteurs du système et de l'extérieur.

7. Le Président du Comité de haut niveau chargé des programmes a noté que les travaux du Comité sur le suivi du Sommet avaient fait l'objet de consultations poussées dans le cadre d'un groupe à composition non limitée et avaient porté sur six grands sujets : détermination des défis posés au système dans l'application des textes issus du Sommet; directives visant à favoriser la cohérence et la pertinence des réactions du système des Nations Unies au niveau opérationnel; mécanismes interorganisations pouvant remplacer ou modifier le système des organismes chefs de projet; besoins fonctionnels pour un suivi du Sommet spécialement adapté aux domaines de l'eau, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de la diversité biologique; progrès réalisés dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, et orientations pour les travaux à venir; coordination concernant les océans et les zones côtières. Les conclusions et recommandations du Comité pour tous les domaines visaient un double objectif : prendre en considération les points de vue de l'ensemble du système au moment d'aborder les points pertinents du rapport attendu du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire, et contribuer à l'exécution de démarches communes permettant d'orienter le système des Nations Unies dans ses réponses aux défis posés par le suivi du Sommet, dans le cadre plus large du suivi des conférences et des sommets des Nations Unies.

8. En ouvrant les débats, le Secrétaire général du Sommet mondial pour le développement durable a indiqué que la définition de nouveaux objectifs précis, l'intérêt renouvelé pour l'application des textes et l'accent mis sur les partenariats, constituaient des avancées importantes à mettre au crédit du Sommet de Johannesburg. Pour être efficace, la réponse du système devait correspondre exactement aux besoins et aux caractéristiques particuliers des divers domaines traités dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan d'application de Johannesburg »)¹, tout en respectant les stratégies générales qui permettraient aux politiques et aux interventions prévues pour chaque domaine de se renforcer mutuellement et de contribuer réellement aux objectifs fondamentaux de la Déclaration du Millénaire. Dans tous les domaines, il fallait que les actions du système des Nations Unies soient innovantes, visibles et cohérentes, afin d'exploiter pleinement toute la compétence particulière du système en matière de promotion et de réalisation des actions de suivi, conformément aux principes et aux objectifs de la Déclaration du Millénaire et du Plan d'application de Johannesburg, de s'assurer que la présence et les interventions des Nations Unies soient crédibles et aient l'incidence voulue, et de faire en sorte que le système des Nations Unies devienne un point d'appui attirant et sûr, et soit un interlocuteur cohérent dans le cadre des partenariats et des arrangements de collaboration avec d'autres intervenants.

9. Le Secrétaire général du Sommet a indiqué en outre que, si la coordination devait être améliorée à tous les niveaux, il n'en demeurerait pas moins crucial qu'elle le soit aussi au niveau de chaque pays, où le principal défi serait d'inclure le Plan d'application de Johannesburg dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Il faudrait également que le système renforce les moyens de contrôle et y contribue réellement, en particulier aux échelons national et régional. Les dispositions à prendre en matière de suivi devraient tenir compte du contenu et des missions propres à chaque domaine, ainsi que des atouts du système en la matière au niveau intergouvernemental comme au niveau interinstitutionnel. En ce qui concerne par exemple la gestion de l'énergie, le processus intergouvernemental n'avait pas été très efficace à ce jour et devait être renforcé; de même, le rôle du système des Nations Unies restait relativement mineur par rapport à celui des autres acteurs. S'agissant de l'eau, le programme intergouvernemental était très chargé et il existait en fait de nombreux arrangements en matière de collaboration ou d'activités de sensibilisation dont il fallait tirer profit; au sein du système, on collaborait efficacement pour ce qui était des contrôles et des évaluations, mais il fallait agir plus résolument et avec davantage de coordination en matière de gestion intégrée et de mise en valeur des ressources en eau. Le Secrétaire général du Sommet a espéré que la perception générale du système qui résulterait des débats et qui serait transmise aux gouvernements lors de leur rencontre immédiatement après la session du CCS, pour la première session de fond de la Commission du développement durable après le Sommet de Johannesburg, serait celle d'un système prêt à s'engager dans une démarche novatrice et cohérente pour relever les défis nés du Sommet.

10. Les membres du CCS ont globalement souscrit à la stratégie générale de suivi du Sommet proposée par le Comité de haut niveau chargé des programmes. En ce qui concerne les recommandations particulières qu'il lui avait faites, le Conseil a demandé au Comité d'y apporter des modifications tenant compte des débats et des observations précises du CCS. Le Comité pourrait ainsi concentrer ses activités à l'avenir sur les points essentiels du suivi du Sommet. Cela permettrait de préparer la

mise en place d'arrangements de collaboration entre institutions ou sous d'autres formes, et de fixer des orientations générales pour les travaux techniques, les activités opérationnelles et les débats à venir sur le sujet, dans le cadre des objectifs et des tâches à réaliser.

11. Plusieurs points ont été soulignés lors de l'échange de vues :

- Assurer un suivi efficace du Sommet à l'échelle du système requiert cohérence et méthode à chacun des niveaux – opérationnel, régional et général – ainsi que de véritables liens entre ces niveaux.
- Au niveau opérationnel, le système des Nations Unies, dans la mise en oeuvre de ses stratégies, devrait s'inspirer essentiellement des mécanismes de suivi nationaux instaurés par les pays, de l'aide coordonnée du système des Nations Unies aux gouvernements en matière de renforcement des capacités pour l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable au niveau national et recourir pleinement aux mécanismes existant au niveau des pays (bilan commun de pays, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et document de stratégie de réduction de la pauvreté) lorsqu'il s'agit de programmation, de contrôle et d'établissement de rapports.
- Il faut s'attacher à la durabilité et à la productivité en matière de ressources naturelles ainsi qu'à leur rôle en tant que moteur de la croissance durable, si l'on veut véritablement s'orienter vers un développement pouvant contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire.
- Étant donné le besoin croissant de coopération sur des questions communes à plusieurs pays, le système devrait accorder une attention plus importante et plus systématique à la dimension régionale de tous les aspects du suivi du Sommet, en particulier aux missions de contrôle et de renforcement des partenariats. Il ne faudrait toutefois pas nuire à l'intérêt du système pour un suivi aux niveaux local et national, ni à la maîtrise du suivi par les pays, qui doivent être au coeur de ses préoccupations.
- À l'échelon mondial, la contribution du système des Nations Unies à l'exécution du Plan d'application de Johannesburg devrait s'effectuer dans le cadre plus large du suivi intégré des conférences et des sommets des Nations Unies, particulièrement du Sommet du Millénaire. Il faudrait que ce changement d'orientation en faveur de l'application prenne en compte tous les aspects du Plan d'application de Johannesburg de façon appropriée et équilibrée et que les mesures de suivi se poursuivent et qu'elles se renforcent mutuellement.
- Il faut tout faire pour éviter les rapports qui font double emploi et la fragmentation du suivi des conférences et des sommets des Nations Unies. Il appartient au CCS de conserver une vue stratégique des mécanismes de suivi en cours dans le système pour assurer leur permanence, leur cohérence et leur renforcement mutuel. Le Comité de haut niveau chargé des programmes devrait l'aider à déterminer comment rationaliser les mécanismes parallèles et les doubles rapports. Dans la même optique, en ce qui concerne les mécanismes interinstitutionnels dans les domaines tels que l'eau et les affaires maritimes qui sont essentiels à la poursuite des objectifs de développement durable du Plan d'application de Johannesburg et de la Déclaration du Millénaire, parce qu'ils s'attachent à la fois à coordonner et à traiter les

questions de fond, il conviendrait d'établir des liens entre ces mêmes mécanismes et entre ces mécanismes et le Comité, afin de permettre à ce dernier de porter les questions stratégiques à l'attention du CCS.

- Les facteurs susceptibles d'influer sur le développement durable qui requièrent une attention plus soutenue sont : la question des villes en expansion, l'évolution démographique dans certains pays et son impact sur les établissements humains, et les catastrophes naturelles dues aux changements climatiques. En plus des facteurs économiques et sociaux, il conviendrait d'accorder toute l'attention voulue aux dimensions éthiques du développement durable dans le cadre du suivi du Sommet.

12. En ce qui concerne les domaines clefs du développement durable – eau, énergie, santé, agriculture et diversité biologique/gestion des écosystèmes – faisant l'objet de l'initiative WEHAB, il a été noté que, même si les gouvernements n'avaient pas encore avalisé officiellement cette initiative, sa seule présentation avait permis de cibler les débats à Johannesburg. Les mesures prises dans chaque domaine faisaient déjà partie d'Action 21², des missions d'organisations et d'organismes des Nations Unies, et de dispositions particulières dans le Plan d'application de Johannesburg. Il en était de même pour les actions en faveur de logements convenables. Toute suite donnée dans l'un de ces domaines devrait donc tenir compte de ces missions et de ces dispositions. Pour trois de ces domaines – santé, agriculture et diversité biologique – de même que pour les actions en faveur de logements convenables, il existait un interlocuteur institutionnel particulier au sein du système, chargé de coordonner les actions de suivi et les échanges avec les autres partenaires. On devrait ainsi éviter tout chevauchement d'activité entre les gouvernements, les organismes et le secrétariat.

13. S'agissant des ressources en eau douce, de l'eau et de l'assainissement, un programme ambitieux avait été entrepris faisant appel à de nombreux mécanismes de collaboration déjà en place. En revanche, il n'existait pas d'interlocuteur institutionnel au sein du système, contrairement à ce qui se passait pour d'autres domaines. Réitérant ses conclusions antérieures (voir CEB/2002/1, par. 38), à savoir qu'il était important de s'assurer de l'existence d'arrangements réels visant à permettre une coordination entre les organismes dans ce domaine, le CCS a demandé que l'on procède à des consultations sur les besoins essentiels des différentes organisations afin d'orienter ces arrangements sur la forme comme sur le contenu, tout en prenant en compte les mécanismes existants.

14. Constatant la diversité des activités relatives à l'énergie au sein du système des Nations Unies, le CCS a recommandé une démarche analogue qui permettrait de déterminer, une fois les missions de fond définies, quels seraient les mécanismes appropriés et comment on pourrait agir avec les acteurs importants n'appartenant pas au système des Nations Unies.

15. Il a également été noté que, s'agissant de la contribution du système des Nations Unies, il était utile de faire une distinction entre la demande et l'offre en matière d'eau et d'énergie. La demande était gérée au niveau des pays alors que l'offre avait des composantes régionales et mondiales. On a aussi estimé qu'il faudrait envisager sérieusement d'aborder la question de l'énergie sous l'angle des droits de l'homme.

16. Prenant acte des observations figurant dans le rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes sur les arrangements de coordination relatifs aux affaires maritimes et aux zones côtières, le CCS a demandé que l'on poursuive activement les consultations en la matière.

17. Le Président a souligné que plus les activités du système s'orientaient vers l'exécution, plus la nature de sa présence sur le terrain serait déterminante. Le Secrétaire général était de plus en plus préoccupé par la représentation du personnel de pays en développement aux postes de coordonnateur résident. Il comptait sur la coopération de toutes les organisations des Nations Unies pour faire un effort spécial afin de présenter un large éventail de candidats des pays en développement à ces postes et de proposer des candidatures féminines, plus particulièrement de pays en développement.

III. Rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes

18. Présentant le rapport de la cinquième session du Comité de haut niveau chargé des programmes, son Président, M. Lennart Båge, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), a noté que le Comité, lorsqu'il élaborait son programme de travail, était guidé par les grandes préoccupations suivantes : faire des efforts accrus pour contribuer à la cohérence des orientations et à la collaboration opérationnelle dans l'ensemble du système des Nations Unies, apporter de la valeur ajoutée au travail du Conseil des chefs de secrétariat et, à cet égard, définir plus précisément son propre rôle et son propre mode de fonctionnement. Ces objectifs avaient pris corps lors d'un séminaire de réflexion organisé par le Comité, ainsi qu'au fil d'échanges officiels sur le multilatéralisme au cours de la dernière session du Comité de haut niveau. Le nouveau programme de travail du Comité, qui s'inscrivait dans une vision à plus long terme de ses activités et de ses apports, était axé sur cinq grandes priorités : suivi de la Déclaration du Millénaire – prévention des conflits – interactions entre progrès politiques, avancées humanitaires et développement durable; VIH/sida – relations avec la sécurité alimentaire et la gouvernance; énergie – suivi de la conférence de Johannesburg; et enfin, commerce international et cycle de Doha pour le développement. Il avait été entendu que le programme de travail serait considéré comme un document en perpétuel devenir, qui serait réexaminé et modifié périodiquement en tant que de besoin. Le Président a appelé l'attention en particulier sur les travaux en cours et les projets du Comité concernant l'examen d'ensemble, en 2005, de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration du Millénaire, et les incidences de la pandémie de sida sur la sécurité alimentaire et la gouvernance – deux questions que le Secrétaire général avait désignées comme devant être examinées par le Comité en priorité.

19. S'agissant de la deuxième question, les chefs de secrétariat ont noté avec une grave préoccupation le nombre considérable de vies humaines – en particulier chez les femmes et les enfants – que la pandémie du VIH/sida continuait d'emporter, et les graves conséquences de cette pandémie pour la sécurité alimentaire, la santé publique et les systèmes éducatifs, ainsi que pour les capacités des institutions publiques et privées, en particulier en Afrique. Ils ont regretté que, jusque-là, les efforts de la communauté internationale soient demeurés insuffisants face à ces problèmes multisectoriels et multidimensionnels. Les organisations du système des

Nations Unies, qui à elles toutes disposaient des capacités techniques et organisationnelles requises pour une intervention plus énergique devaient consentir, individuellement et collectivement, des efforts beaucoup plus importants.

20. Un certain nombre d'objectifs ont été mis en avant au cours des discussions sur les politiques et les approches qui permettraient de faire face à cette crise. Ces objectifs étaient notamment les suivants :

- Assurer une nutrition adéquate des enfants et faire en sorte qu'ils continuent d'aller à l'école, deux éléments essentiels de la stratégie et des mesures à adopter face à la crise.
- Humaniser le traitement de la crise.
- Rendre les médicaments utilisés pour combattre le VIH/sida matériellement et financièrement accessibles.
- Concevoir des moyens plus créatifs de travailler avec les partenaires extérieurs et mettre à profit leurs capacités et leurs ressources, y compris celles du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

21. On a également souligné que, s'il était certes urgent de centrer les efforts sur les problèmes humanitaires immédiats, le système des Nations Unies devrait, dans le même temps, prêter tout autant attention à la crise du développement à plus long terme. De même, on a relevé la nécessité d'élaborer une stratégie concertée en matière de communication.

22. Dans le même contexte, le CCS s'est penché sur l'état d'avancement des négociations relatives à l'application du paragraphe 6 de la Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique et sur le fait qu'elles n'avaient encore débouché sur aucun accord. Il a souligné combien il était important, pour des raisons à la fois humanitaires et morales, qu'un accord multilatéral sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique soit conclu avant la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui devait se tenir à Cancún (Mexique) en septembre 2003.

23. Le Conseil des chefs de secrétariat a demandé au Comité de haut niveau de poursuivre ses travaux sur la question du VIH/sida et ses relations avec la sécurité alimentaire et les capacités institutionnelles, et de lui faire rapport à ce sujet à sa seconde session ordinaire de 2003. Il a en outre demandé qu'il soit pleinement tenu compte, lors de la préparation des discussions au CCS, des divers efforts interinstitutions en cours dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida. Le Conseil réexaminerait, à sa deuxième session, la possibilité de publier une déclaration sur cette question.

24. En ce qui concerne le soutien apporté à l'échelle du système au développement de l'Afrique et au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/57/304, annexe) – une autre question traitée dans le rapport du Comité de haut niveau – le CCS souscrivait à l'approche recommandée par ce dernier, suivant laquelle les groupes thématiques institués dans le cadre des consultations régionales sur le NEPAD devraient être le principal instrument utilisé pour renforcer l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique. Ce faisant, le CCS a rappelé l'importance pour les organisations appartenant à ce système de travailler à l'intérieur du cadre et de la structure institutionnelle du NEPAD.

25. Le Conseil a décidé de publier une déclaration afin d'appuyer le Programme de Doha pour le développement (voir annexe).

26. Le CCS s'est félicité de la démarche adoptée par le Comité de haut niveau pour l'élaboration de son programme de travail et l'identification à cette fin de domaines prioritaires. En approuvant le programme de travail proposé par le Comité, il a souligné en particulier l'importance de la contribution du Comité à la réflexion visant à définir la structure et les contenus de l'examen d'ensemble, en 2005, de l'application de la Déclaration du Millénaire. Le Comité devrait aussi réfléchir plus avant au contexte dans lequel étaient élaborées les déclarations du CCS et aux arrangements auxquels donnait lieu leur élaboration.

Point 4 : Questions diverses

1. L'éducation pour tous

27. Le Directeur général de l'UNESCO a informé le CCS des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement dans le domaine de l'éducation (voir A/56/326, annexe) et du Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous³. Il a insisté sur le caractère multisectoriel du problème, le déficit de financement, les besoins en matière de coordination et de plaidoyer, l'urgence d'assurer la parité entre les sexes en matière de scolarisation d'ici à 2005, et la nécessité d'améliorer la qualité des données.

28. Les évaluations des progrès accomplis dans 154 pays dans la réalisation de trois des objectifs quantitatifs à atteindre dans un délai déterminé, ayant trait respectivement à l'accès universel à l'enseignement primaire, à la parité entre les sexes et à l'alphabétisation des adultes, montraient qu'une action concertée et coordonnée à la fois des gouvernements et du système des Nations Unies était indispensable. Les gouvernements devaient tenir les engagements qu'ils avaient pris à Dakar et apporter un soutien accru à la réalisation de l'ensemble des six objectifs. Des efforts particuliers étaient également nécessaires pour accélérer les progrès concernant l'éducation des filles, renforcer la capacité des pays en développement de planifier et réaliser l'éducation pour tous, et réduire le fardeau administratif qui résultait de la fourniture de l'aide pour les gouvernements des pays en développement. Le système des Nations Unies devait pour sa part soutenir les partenariats, appuyer la coordination interinstitutions et le renforcement mutuel des objectifs de l'éducation pour tous et des initiatives du système des Nations Unies en rapport avec ces objectifs, intensifier les activités de plaidoyer et améliorer la qualité des données aux fins du suivi des progrès accomplis.

29. Les recommandations formulées dans la note de l'UNESCO sur la question ont emporté l'adhésion; elles concernaient en particulier la nécessité de veiller à l'intégration des processus de planification de l'éducation pour tous, des plans sectoriels, des DSRP et d'autres cadres de développement plus généraux, ainsi qu'à l'harmonisation des procédures adoptées par les donateurs, de façon à réduire le fardeau administratif qu'avaient à supporter les pays en développement bénéficiaires de l'aide.

2. Sommet mondial sur la société de l'information

30. Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications et Président du Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet mondial sur la société de l'information a informé le CCS des préparatifs de la première phase du Sommet, prévu à Genève, et des résultats de la réunion que le Comité d'organisation avait tenue le 24 avril au siège de l'UNESCO. Il a fait rapport sur les résultats de la deuxième réunion du Comité d'organisation (17-28 février 2003) et des conférences préparatoires régionales. Au cours de la première phase, à Genève, le Sommet devrait adopter une déclaration de politique et un plan d'action afin de définir une vision claire de la société de l'information et des mesures pratiques conçues pour réduire le fossé numérique et réaliser nombre des objectifs du Millénaire en matière de développement. Les membres du CCS ont réaffirmé leur vif intérêt pour les objectifs du Sommet et leur adhésion à ces objectifs, et souscrit aux conclusions du Comité d'organisation quant au rôle et à la contribution que les organisations des Nations Unies continuent d'apporter au processus du Sommet, en ce qui concerne en particulier les contenus.

3. Lancement d'un nouveau programme de formation sur la sécurité

31. Le Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité a présenté le nouveau cours d'auto-apprentissage intitulé « Améliorer le niveau de formation des fonctionnaires de l'Organisation aux normes minimales de sécurité » diffusé dans l'ensemble du système, et commenté brièvement le CD-ROM. Ce cours, qui vise à apprendre aux fonctionnaires du système des Nations Unies à faire face à divers problèmes de sécurité, a été favorablement accueilli par les membres du Conseil. Ce cours, a-t-il été expliqué, serait obligatoire pour tous les fonctionnaires et constitue un élément essentiel des Normes minimales de sécurité opérationnelle. Le CCS a vivement remercié le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'avoir coordonné les travaux de l'équipe interinstitutions chargée d'élaborer le cours; cette équipe était composée du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

4. Dates de la seconde session ordinaire de 2003 et de la première session ordinaire de 2004 du CCS

32. Le CCS a confirmé que sa seconde session ordinaire de 2003 se tiendrait à New York les vendredi 31 octobre et samedi 1er novembre. Il a aussi pris note de la proposition du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) d'accueillir la première session ordinaire de 2004 à Vienne. Le Directeur exécutif a proposé à cet effet comme dates les 16 et 17 avril. Ces dates feraient l'objet de plus amples consultations.

33. Le CCS a remercié le Directeur général de l'UNESCO d'avoir accueilli sa première session ordinaire de 2003 et le personnel de l'UNESCO de l'excellente organisation de la réunion.

34. Le CCS a rendu hommage à la Directrice générale de l'OMS, Mme Gro Brundtland, pour la manière remarquable dont elle s'était acquittée de ses hautes fonctions, et le Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), M. Renato Costa Pereira, dont le mandat devait prendre fin avant la prochaine session du Conseil. Il a également remercié de leur importante contribution

M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et M. Eduardo Aninat, Sous-Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), qui assistaient tous deux aux travaux du CCS pour la dernière fois.

Notes

Notes

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* et rectificatif (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et Corr.1), chap. I, résolution 2, annexe.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* et rectificatif (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et Corr.1), résolution 1, annexe II.

³ Voir le *Rapport final du Forum mondial de l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2000).

Annexe

Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat sur le commerce international : cycle de Doha pour le développement

Nous, chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, affirmons notre soutien au Programme de Doha pour le développement. Nous affirmons aussi notre engagement de travailler en étroite liaison avec l'Organisation mondiale du commerce afin d'aider à la réalisation des promesses de Doha.

Nous avons la conviction que, même si le commerce n'est qu'un des éléments de l'équation complexe du développement, le succès des négociations de Doha dans les délais prévus, marqué par un résultat positif, équilibré et propice à la poursuite des objectifs en matière de développement des pays en développement et des pays les moins avancés, aidera à relever les niveaux de vie et contribuera dans une mesure notable à la réalisation des buts et des objectifs concernant le développement mondial que se sont fixés les dirigeants du monde au Sommet du Millénaire et aux conférences récemment convoquées par les Nations Unies à Monterrey (Mexique) et à Johannesburg (Afrique du Sud).

Nous avons aussi la conviction que, en ces temps où le monde est plongé dans une incertitude croissante, où le multilatéralisme est profondément ébranlé, où la pauvreté demeure un fléau largement répandu et où les menaces qui pèsent sur la prospérité socioéconomique, comme la propagation de certaines maladies, vont croissant, faire en sorte que le Programme de Doha aille de l'avant et aboutisse dans les délais prévus contribuerait d'une manière qui a fait jusqu'ici cruellement défaut à renforcer la confiance et la stabilité des pays en développement et des pays les moins avancés et à soutenir leurs efforts pour lutter contre la pauvreté et assurer leur développement.

Le Programme de Doha pour le développement est ambitieux et touche à de nombreux domaines. Étant donné le caractère multidisciplinaire des négociations, les organisations du système des Nations Unies ressentent vivement la nécessité d'en faciliter l'heureuse conclusion.

Lorsqu'ils ont lancé le Programme de Doha pour le développement, les Ministres du commerce ont placé les problèmes liés au développement et les préoccupations des pays en développement au cœur des négociations; ils se sont engagés à fournir une assistance technique aux pays en développement et à renforcer leurs capacités pour les aider à participer effectivement aux négociations; ils ont aussi fixé des délais et une échéance finale pour la conclusion des négociations. Il est d'une importance cruciale que tous ces engagements soient pleinement tenus.

Nous prenons note des progrès accomplis en ce qui concerne certains volets des négociations et nous félicitons, en particulier, de la décision de faciliter et d'accélérer l'adhésion des pays les moins avancés à l'Organisation mondiale du commerce. Dans le même temps, les deux facteurs dont dépend le succès des négociations de Doha – la volonté politique de faire aboutir l'effort global et l'esprit de compromis – ont fait par trop défaut à ce jour, notamment dans les domaines qui intéressent et préoccupent particulièrement les pays en développement.

Nous nous inquiétons en particulier de ce que les Membres de l'OMC ne soient pas parvenus à respecter les échéances de 2002 en ce qui concerne le traitement spécial et différencié, l'accès aux médicaments essentiels pour les pays dépourvus de la capacité de les fabriquer eux-mêmes, et le souci qu'inspirent à certains pays en développement les difficultés qu'ils rencontrent dans l'application des décisions et accords de l'OMC.

Nous sommes également préoccupés par le fait que les Membres de l'OMC ne soient pas parvenus à s'entendre avant l'échéance de mars 2003 sur les modalités des réductions de l'aide et des mesures de protection touchant l'agriculture. L'agriculture est vitale. Un grand nombre de pays ont indiqué clairement que, faute d'avancées sur la question de l'agriculture, il ne sera pas possible de faire progresser globalement les négociations de Doha. Ce domaine revêt une importance critique pour la plupart des pays en développement et des pays les moins avancés. De fait, aucun changement ne contribuerait davantage au développement et à la lutte contre la pauvreté que l'ouverture totale des marchés des pays prospères aux denrées produites par les pays pauvres.

Il importe que les déceptions présentes se traduisent par une volonté et une détermination politiques renouvelées de négocier de bonne foi. Nous appelons instamment les négociateurs à s'attaquer aux obstacles immédiats de façon que des progrès puissent être faits dans tous les domaines du Programme de Doha pour le développement, comme le veut l'engagement unique.

Il est urgent d'avancer. Cela est urgent parce que plus d'un milliard d'êtres humains dans le monde vivent encore aujourd'hui sans nourriture suffisante, ni eau potable, et que leurs enfants n'ont pas accès à l'enseignement primaire ni aux soins de santé. Cela est urgent parce que deux autres milliards d'être humains vivent dans des conditions à peine meilleures. Cela est urgent aussi parce que nous devons faire face aux effets dévastateurs, partout dans le monde, du VIH/sida et autres maladies, et venir en particulier en aide aux 30 millions d'Africains qui vivent aujourd'hui avec le VIH.

Dans moins de cinq mois, les Ministres du commerce se réuniront à Cancún (Mexique) pour examiner les progrès réalisés dans les négociations et assurer l'aboutissement du cycle dans les délais prévus. Nous appelons instamment les négociateurs à prendre dès à présent les décisions politiques difficiles qui s'imposent pour trouver des solutions, réduire les disparités et imprimer un nouvel élan au processus bien avant septembre 2003.
